

CONSEIL GENERAL DU TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

2^{ème} REUNION DE 2011

Séance du 31 mars 2011

CG 11/2^{ème} - 1

ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL

PROCÈS-VERBAL DES OPÉRATIONS DE VOTE

L'an deux mille onze, le trente et un mars, à 10 H 10, dans la salle des délibérations, à l'Hôtel du département, l'Assemblée départementale s'est réunie en bureau de vote pour procéder à l'élection de son Président.

Le Conseil Général a d'abord constaté :

- le dépôt du texte de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions (article L.3122-1 du code général des collectivités territoriales) ;
- le dépôt de la candidature suivante :

– M. Jean-Michel BAYLET

Les bulletins de vote, la feuille d'émargement et l'urne destinée à recueillir les bulletins, ont été placés sur le bureau de vote.

M. Raymond MASSIP, Doyen d'âge, Président de séance, est assisté de M. Jean-Philippe BÉSIERS, Secrétaire de séance.

Après avoir constaté que le quorum légal des 2/3 des membres était atteint (les 30 Conseillers Généraux sont présents) ;

Après avoir rappelé les modalités de votation et désigné deux scrutateurs :

- M. Jacques MOIGNARD
- M. Jean-Luc DEPRINCE

Monsieur le Président de séance a déclaré le scrutin ouvert ;

PREMIER TOUR

Nombre de votants.....	30
Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne.....	30
Majorité absolue des membres du Conseil Général....	16
Suffrages exprimés.....	28
Bulletins blancs.....	2

A obtenu :

- M. Jean-Michel BAYLET 28 voix

M. Jean-Michel BAYLET ayant obtenu la majorité absolue à l'issue du 1^{er} tour de scrutin, est proclamé élu Président du Conseil Général de Tarn-et-Garonne.

Les membres du bureau de vote ont clos le procès-verbal des opérations de vote, auxquelles ont constamment assisté quatre membres.

Observations et réclamations

- NEANT -

Clôture du procès-verbal

Le procès-verbal dressé et clos le 31 mars 2011 à 10 H 47, a été, après lecture, signé par le Président de séance, le Secrétaire de séance et les deux Scrutateurs.

Le Président de séance,

Les Scrutateurs,

Raymond MASSIP

Jacques MOIGNARD

Le Secrétaire de séance,

Jean-Philippe BÉSIERS

Jean-Luc DEPRINCE

Pour extrait conforme,
Fait à Montauban, le 31 mars 2011

Le Président de séance,

Raymond MASSIP